



S'installer en france avec une congolaise et precisions

Par Visiteur

Bonjour,

J'habite en France et je souhaite faire venir ma femme et ses 2 enfants en France. Elle est de nationalité brazzavilloise (congo-Brazzaville). J'aimerais avoir une idée des procédures à suivre (mariage à Brazzaville, visa pour elle et les enfants) ainsi que le temps que mette ces procédures.
D'avance merci.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Souhaitez vous vous marier en France ou à l'étranger?
Est ce que les enfants sont mineurs?

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Pour le lieu de mariage, peu importe, le plus simple. A priori, il vaut mieux se marier au Congo, pour qu'elle puisse avoir un visa pour la France plus facilement. Actuellement, elle vit au Congo.

Ses deux enfants sont mineurs (11 et 3 ans).

J'ai déjà l'idée du processus (notamment grâce au site de l'ambassade de France), et j'ai une vague idée des papiers à fournir. Mon problème est surtout de savoir combien de temps ai-je besoin au Congo pour faire les formalités (en partant du principe que j'ai tous les documents) pour revenir avec ma femme et ses deux enfants.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Mon problème est surtout de savoir combien de temps ai-je besoin au Congo pour faire les formalités (en partant du principe que j'ai tous les documents) pour revenir avec ma femme et ses deux enfants.

Comme vous le précisez après consultation du site de l'Ambassade de France vous connaissez les démarches à faire ainsi que les documents à fournir.

Une fois votre mariage prononcé au Congo il vous faut le transcrire afin que celui ci soit opposable aux autorités Françaises et que votre épouse puisse obtenir un titre de séjour ou plus précisément un visa long séjour conjoint de français valant titre de séjour. Les délais quant à la transcription sont très variables, de 3 à 6 mois voir un an. Je ne peux pas vous donner des délais précis car les administration elles mêmes ne les connaissent pas. Ceci étant la procédure sera d'autant plus rapide si vous remplissez bien toutes les formalités.

Quant aux enfants de votre épouse: jusqu'à leur majorité ils n'ont pas besoin de titre de séjour afin de résider en France. Afin de faciliter leurs déplacements hors de France, ils pourront obtenir un document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM).

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Pour faire suite à ma question, j'ai besoin d'un certificat de capacité de mariage afin de faciliter la transcription du mariage.

J'habite en France et elle au Congo, aussi, n'est-il pas possible d'obtenir ce certificat d'une autre manière que de se présenter à l'ambassade (puis je lancer la procédure depuis la France, notamment la publication des bans qui doivent se faire 2 mois à l'avance?).

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

J'habite en France et elle au Congo, aussi, n'est-il pas possible d'obtenir ce certificat d'une autre manière que de se présenter à l'ambassade (puis je lancer la procédure depuis la France, notamment la publication des bans qui doivent se faire 2 mois à l'avance?).

Si vous souhaitez vous marier au Congo ce n'est pas en France que vous devez faire la publication des bans. Vous êtes obligé pour les formalités de passer par le consulat ou l'ambassade Français.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

La question est de savoir si je peux lancer la procédure par courrier adressé à l'ambassade de France, afin de faire la publication des bans.

Si impossible par courrier, est ce que ma future femme peut lancer cette procédure de là bas?

En gros, ma présence est-elle indispensable à l'ambassade afin de publier les bans?

Merci d'avance,

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

En toute logique votre présence est nécessaire auprès de l'ambassade pour la publication de sbans puisqu'il faut s'assurer de votre identité.

Ceci étant vous tentez de les joindre et de leur demander si l'envoi de l'ensemble des documents est suffisants.

Cordialement